

Schéma décisionnel du système de **référence** de Syst'M-OR 2018-2022

Site expérimental

Station Expérimentale en Maraîchage de Bretagne Sud
Bretagne Sud
Route du Bono 56400 AURAY
02 97 46 30 80
maet.lelan@bretagne.chambagri.fr

Porteur du projet

- Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne

Autres partenaires techniques et scientifiques

- Pôle Légumes Région Nord
- Chambre d'agriculture de Seine Maritime
- Chambre d'agriculture d'Ile de France
- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
- Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire
- Chambre d'agriculture de Vendée
- INRA Domaine Expérimental Alénay Roussillon

Contrôle cultural/
action sur
l'inoculum

Rotation très diversifiée (familles végétales) => réduction inoculum des maladies (sclerotinia...)

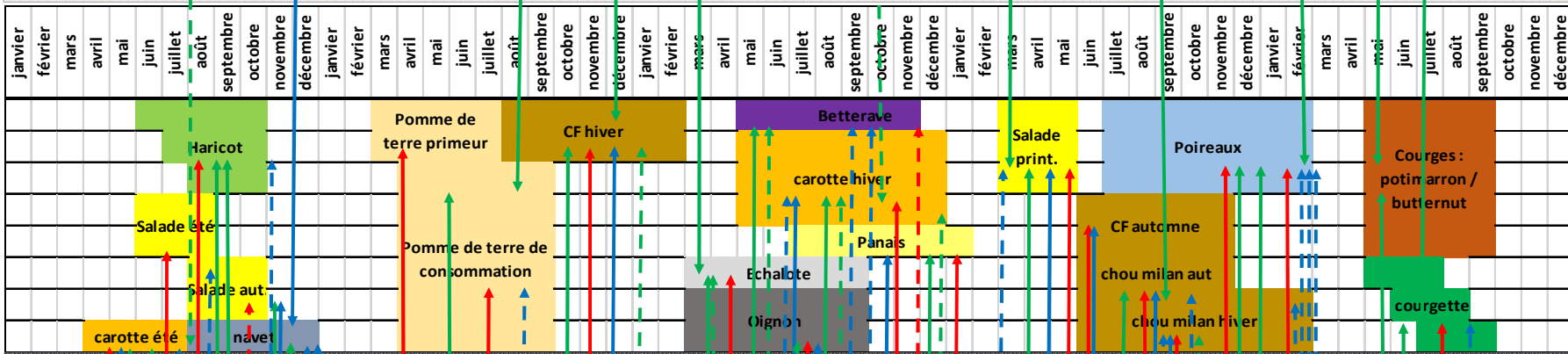
Rotation très diversifiée (périodes d'implantation) => réduction spécialisation des adventices

Contrôle cultural/
évitement

Contrôle cultural/
atténuation

Contrôle
génétique

Lutte
physique



Attentes du pilote

Adventices : Pas de montées à graines, pas de gêne à la récolte, pas de concurrence avec les cultures.

Ravageurs et maladies : maxi 5% de pertes de produits commerciaux

Produits de
bio-contrôle

Lutte
chimique

Légendes :

Gestion adventices

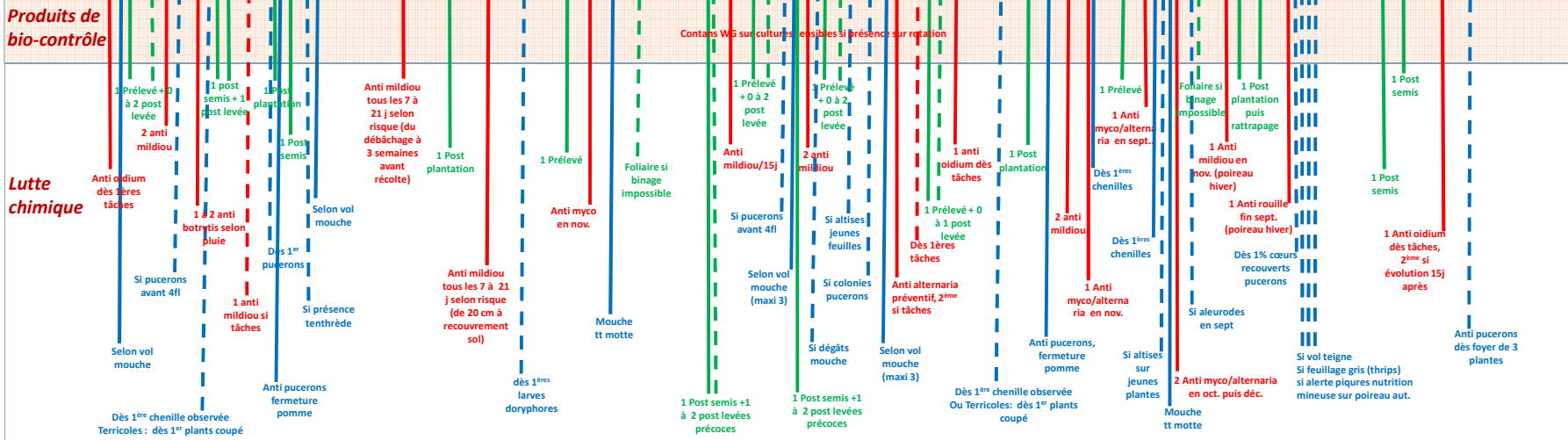
Gestion ravageurs

Gestion maladies

Règle systématique →

Règle conditionnelle - - - →

Version 1 – août 2018



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto